

Mme Nicole DARASSE

Conseillère départementale en charge des Mobilités douces

Hôtel du Département

64, avenue Jean Biray

64000 PAU

à PAU, le 15/11/2018

En copie:

- Mme Laurence Pauly, en charge des aménagements cyclables départementaux
- Direction des Mobilités de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)
- Communauté de communes du Pays de Nay
- Les Maires des communes de Tarsacq, Arbus, Artiguelouve, Lescar, Laroin, Lons, Billère, Jurançon, Pau, Gelos, Mazères-Lezons, Bizanos, Uzos, Rontignon, Narcastet, Assat, Baliros, Pardies-Piétat, Saint-Abit, Arros-de-Nay, Baudreix, Bourdettes et Nay

Objet : Aménagements de la véloroute V81 de Tarsacq à Nay

Madame,

Le 8 mai 2018, par courrier postal, nous félicitions le département de l'avancée rapide des travaux d'aménagement en plusieurs lieux de la véloroute V81, et nous avions souligné quelques corrections à apporter pour améliorer les conditions d'accès et de circulation sur cet axe majeur de mobilité active traversant l'agglomération paloise d'Est en Ouest. Nous traitons bien ici d'un axe de mobilité active dont il doit être perçu que l'usage ne peut être restreint au voyage touristique ou à la promenade dominicale. Comme l'a très bien détaillé une récente étude de la DREAL Pays de la Loire (Ref[2]), les véloroutes et voies vertes sont un atout pour les territoires traversés comme support de la mobilité quotidienne. Ce potentiel doit constamment rester à l'esprit afin d'engager la transition énergétique dont un des grands jalons sera la "Loi d'Orientation des Mobilités" qui sera débattue à l'Assemblée Nationale au plus tard au printemps 2019.

Depuis le précédent courrier du 8 mai 2018, l'ensemble de l'itinéraire allant de Tarsacq à Nay s'est vu doter d'un revêtement adapté à la pratique cyclable typique d'une véloroute. Nous reviendrons d'abord sur les 4 points faibles relevés dans ce précédent courrier, puis nous aborderons de nouveaux dysfonctionnements relevés lors de récentes visites sur le terrain selon le plan suivant :

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo » La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56

E-mail pau@fubicy.org, Web www.pauavelo.fr Association membre de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

1.	POINTS RELEVES DANS NOTRE COURRIER DU 8 MAI 2018	2
	1.1. Gelos : Interruption d'aménagement à la base de plein air	2
	1.3. Pau : Intersection avec la rue du XIV juillet	
	1.4. Animaux en liberté sur la voie publique	
2.	REMARQUES GENERALES	5
	2.1. Connexion de la véloroute avec les centres villes, centres bourgs et autres pôles d'attractivité	
	2.2. Signalisation et jalonnement de la véloroute	
	2.3. Entretien de la véloroute	11
3.	TRONÇON OUEST DE LA VELOROUTE (TARSACQ-PAU)	12
	3.1. Arbus : véloroute fermée suite à l'érosion des berges du gave	
	3.2. Lons/Laroin : Franchissement du gave par le D834	
4.	LA VELOROUTE DANS L'AGGLOMERATION PALOISE	14
	4.1. Jurançon : Cheminement hasardeux et jalonnement insuffisant	
	4.2. Pau : Modification du plan de circulation Rue du Soust	
	4.3. Gelos/Mazères-Lezons : revêtement et nivellement à revoir	16
5.	TRONÇON EST DE LA VELOROUTE (PAU-NAY)	17
	5.1. Circulation automobile sur la voie verte à Rontignon	
	5.2. Rupture d'aménagement à Baliros	
	5.3. Qualité de l'aménagement entre Baliros et Nay	

Documents de Référence :

- Ref[1] « Cahier des Charges du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V) » Mai 2001
- Ref[2] « Le potentiel des véloroutes et des voies vertes comme support de la mobilité quotidienne » Etude de la DREAL Pays de la Loire Mai 2018

1. Points relevés dans notre courrier du 8 mai 2018

1.1. Gelos : Interruption d'aménagement à la base de plein air

Au niveau du portail situé sur le tracé de la véloroute à l'entrée dans la base de plein air de Gelos, la situation a légèrement évolué. Des modifications ont été apportées sur l'interstice laissant un étroit passage à côté de ce portail. Au mois d'octobre 2018, le sol caillouteux et boueux a partiellement été recouvert d'une dalle en béton (Figure 1), rendant ce franchissement moins périlleux, mais la surface aménagée est insuffisante et une zone boueuse persiste en période humide, comme le montre la Figure 2. Les services techniques municipaux ont complété ce dispositif anti-intrusion par un ralentisseur à double dos d'âne installé 100 mètres plus loin, derrière la salle polyvalente. Le tout est censé limiter la possibilité d'intrusion pour les véhicules des gens du voyage. Ce ralentisseur aurait dû être aménagé de façon à ne pas gêner le passage des cyclistes, comme il se fait parfois en aménagement de voirie à côté des coussins berlinois.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »



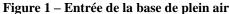




Figure 2 – Passage toujours chaotique par temps humide

Nous espérons que les aménagements à venir dans ce secteur seront de meilleure qualité, après nos échanges avec les services techniques. Nous coopérerons prochainement sur la signalisation horizontale à mettre en place au croisement de la véloroute avec le chemin de la Saligue (face à l'entrée de la base de plein air) suite aux travaux de rénovation de revêtement qui auront prochainement lieu. En plus de son manque de cohérence (notamment une bande cyclable guidant vers un mur... voir Figure 3), la signalétique actuelle est insuffisante pour inciter les automobilistes à respecter les autres usagers (piétons et cyclistes), comme nous avons récemment pu le constater avec des véhicules en stationnement gênant (Figure 4).



Figure 3 – Bande cyclable menant droit dans le mur



Figure 4 – Interdiction de stationner, passage piéton et bande cyclable non respectés sur le passage de la véloroute

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

1.2. Franchissement du Soust

Nous avons été informés par les services techniques de la communauté d'agglomération des difficultés rencontrées pour la pose de l'ouvrage d'art sur le ruisseau Soust dans le quartier de la Tannerie de Pau. Nous espérons que cet obstacle sera rapidement écarté et que ce passage sera rendu praticable afin d'éviter le détour par la D235 et son trafic automobile.



Figure 5 – A l'emplacement du futur franchissement du ruisseau Soust

1.3. Pau: Intersection avec la rue du XIV juillet

A ce jour, rien n'a été fait pour écarter le risque lié à la traversée de la rue du XIV juillet, sur les 60 mètres où les cyclistes doivent cohabiter avec le flot continu de véhicules fréquentant cet axe pénétrant de la ville. Pour rappel, pour améliorer la situation sur ce type de tronçon, comme préconisé par le cahier des charges du SN3V (Ref[1]), le strict minimum, et seulement à titre provisoire, est d'aménager des bandes cyclables pour assurer la continuité de l'itinéraire. Ces bandes n'existent pas aujourd'hui. Nous sommes donc face à une rupture d'aménagement sur une cohabitation parmi les plus dangereuses de la véloroute.

La Direction des Mobilités de l'agglomération nous a informés de réflexions en cours pour sécuriser la circulation à vélo sur la rue du XIV juillet avec une piste bidirectionnelle sur le côté Est. Nous espérons que ces réflexions aboutiront rapidement à un aménagement adapté aux usages d'une véloroute.



Figure 6 - Cheminement de la V81 dans la rue du XIV juillet

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »
La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman
F-64000 PAU – Tél. 07 69 62 75 56
E-mail pau@fubicy.org, Web www.pauavelo.fr

Association membre de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

1.4. Animaux en liberté sur la voie publique

Nous rappelons une nouvelle fois que les propriétaires de chiens doivent tenir leur animal en laisse sur la voie publique pour la sécurité de tou·te·s. Depuis notre précédent courrier, aucune signalisation le rappelant, ni aucune campagne de sensibilisation, n'ont été mises en place, alors que le nombre de promeneurs accompagnés d'animaux en liberté ne cesse de croître. Faut-il attendre un accident pour agir ?

Intéressons-nous maintenant à différents sujets concernant l'ensemble du tronçon Tarsacq-Nay, qui vont de remarques générales à des dysfonctionnements particuliers relevés à des endroits précis de cet itinéraire.

2. Remarques générales

2.1. Connexion de la véloroute avec les centres villes, centres bourgs et autres pôles d'attractivité

Dans son état actuel, la véloroute constitue un bon moyen de relier 2 points situés sur la voie ellemême. La connexion avec les pôles d'attractivité situés à proximité ne bénéficie pas encore du soin qu'elle mériterait. L'aménagement de boucles locales, parfois appelées « voies de porosité », permettrait de diriger les cyclotouristes vers les services qu'ils recherchent (hébergement, restauration, information touristique, réparation de vélo), mais aussi de mieux drainer le territoire pour que la véloroute soit appréhendée par les locaux comme un moyen de déplacement au quotidien. La récente étude de la DREAL Pays de la Loire (Ref[2]) est particulièrement éclairante sur ce sujet.

Pour apporter cette valeur ajoutée à la véloroute, il est indispensable de traiter ces « voies de porosité » au même niveau de qualité que la véloroute elle-même (accessibilité, revêtement, jalonnement, sécurisation). C'est encore trop peu souvent le cas actuellement.

Ces connexions doivent notamment être sécurisées pour rendre la véloroute utilisable par le plus grand nombre. Il est pour cela nécessaire de proposer des aménagements cyclables et de réduire la vitesse des véhicules motorisés sur les axes donnant accès à la véloroute.

Voici quelques exemples de connexions qui ne remplissent pas ces critères à l'heure actuelle :

• Artiguelouve - Connexion à la D501 :

Nous déplorons l'accident qui a coûté la vie à un cycliste le 3 septembre 2018 sur la route départementale 501, à l'endroit même de la connexion avec la véloroute V81, entre le golf d'Artiguelouve et le pont menant au centre de Lescar. Il est inimaginable que les véhicules puissent circuler à 70 km/h sur cet axe sans qu'aucun aménagement cyclable n'y soit proposé (Figure 7), alors qu'il permet notamment de relier à la véloroute le centre-ville de Lescar, commune de 10.000 habitants aux nombreux atouts touristiques et commerciaux, mais également important bassin d'emplois.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport





Figure 7 - D501 entre Lescar et accès V81

• Artiguelouve - Passage sous la Départementale 2 :

Au niveau du stade d'Artiguelouve, le passage sous-terrain permettant la connexion avec la V81 ressemble à un tunnel d'égouts. La hauteur y est particulièrement réduite et de l'eau y stagne quasiment en permanence. Difficile de franchir cet obstacle sans se cogner la tête ou se tremper les pieds. Difficile d'imaginer pire accueil dans cette commune pour les cyclotouristes. Difficile d'imaginer que ce type d'aménagement puisse inciter un report modal vers une mobilité active.



Figure 8 – Artiguelouve – Passage sous la Départementale 2

Ponts sur le gave :

Parmi les porosités les plus dangereuses mais aussi les plus essentielles à garantir figurent les ponts routiers, tels que le Pont du XIV Juillet à Pau (Figure 9), le Pont d'Assat ou le pont reliant Artiguelouve et Lescar, dont il a déjà été question plus haut. Deux options se présent pour ces ouvrages : y réduire la vitesse et ajouter des aménagements cyclables, ou proposer à proximité une passerelle pour les mobilités alternatives et orienter les usagers vers ces ouvrages. Les considérations budgétaires entre ces deux options ne sont évidemment pas les mêmes, mais nous

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

vous rappelons que des aménagements de franchissement comme ceux-ci peuvent profiter de financements au travers du plan vélo annoncé par l'Etat le 14 septembre 2018.

Nous avons été heureux d'apprendre que des réflexions sont en cours sur l'aménagement du pont du XIV juillet (Cf §1.3).

Et nous sommes très curieux d'en savoir plus sur les actions prévues pour le pont d'Assat, où nous avons constaté que des opérations de débroussaillages avaient été réalisées en aval de chacune des piles du pont.



Figure 9 – Aucun aménagement sur le pont du XIV juillet à Pau

• Passerelles cyclables sur le gave :

Sur le tronçon ici étudié, la véloroute côtoie 5 passerelles dédiées aux mobilités alternatives permettent de franchir le gave. La passerelle située entre Billère et Jurançon fait partie intégrante du tracé de la véloroute et répond bien à l'usage attendu. Les quatre autres permettent de connecter la véloroute à des pôles situés à proximité selon des niveaux accessibilité très différents :

- **Passerelle de Laroin**: Connexion avec la Maison des Lacs de Laroin et desserte de la zone commerciale de Lescar / Ouvrage parfaitement accessible à tous les usagers.
- **Passerelle de Baudreix** : Connexion avec la base de loisir de Baudreix et les centre-bourgs de la rive droite du gave / Ouvrage particulièrement réussi et connexion très bien jalonnée.
- Passerelle de Gelos : Relie la base de plein air et le stade d'Eaux-Vives de Pau / Pente trop importante de chaque côté de l'ouvrage ne respectant pas les normes handicap.
- Passerelle de Mazères-Lezons: Très bonne alternative au dangereux pont de la rocade pour rejoindre Bizanos sur la rive droite, gros potentiel pour la mobilité quotidienne à l'Est de l'agglomération, mais aussi pour la promenade grâce à la liaison avec le chemin historique « Henri IV » / Dernière construction en date, et certainement celle pour laquelle l'accessibilité a été la moins bien étudiée. Inaccessible pour les cyclotouristes aux vélos chargés et aux Personnes à Mobilité Réduite. En cause: un dénivelé de 5 mètres sur la rive gauche qui ne peut être franchi que via deux escaliers magistraux. Notre association a déjà porté ses réclamations auprès de la communauté d'agglomération, qui a été informée par la Préfecture des activités à mener afin d'aménager une rampe d'accès en pente douce.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

Cette réponse de la Préfecture indique clairement que les obstacles administratifs à la réalisation d'une rampe ne sont absolument pas insurmontables. Un coup de pouce du Conseil Départemental pour faire avancer ce dossier serait le bienvenu.



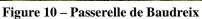




Figure 11 – Passerelle entre Mazères-Lezons et Bizanos

• Accès à la véloroute depuis la gare de Pau :

Que ce soit pour un usage cyclo-touristique ou à des fins utilitaires, il est plus que probable que des usagers aient besoin de rejoindre la véloroute depuis la gare de Pau. Quel itinéraire leur suggérezvous ? Quel ouvrage emprunter pour franchir le gave de Pau et rejoindre la rive gauche ? Une fois ces questions éludées, il conviendra de jalonner cet itinéraire de la façon la plus visible

Une fois ces questions éludées, il conviendra de jalonner cet itinéraire de la façon la plus visible possible depuis la sortie de la gare jusqu'au point de ralliement à la véloroute.

En l'état actuel, notre suggestion serait de circuler le long des anciens hangars de la SERNAM, de traverser le parking de l'usine des tramways, le futur quartier de la « Porte des gaves », et passer à proximité du stade d'eaux-vives pour rejoindre la véloroute au niveau de la passerelle de Gelos. Mais d'autres options, plus directes, semblent envisageables, comme le laisse imaginer les réflexions menées par les services techniques de l'agglomération :

- Une piste cyclable bidirectionnelle sur le Pont du XIV juillet qui cheminerait ensuite au sud de la place de la Monnaie et un aménagement cyclable au travers du Conseil Départemental et sur les « Sentiers du Roy » ?
- L'étude d'un aménagement cyclable en encorbellement sur le pont ferroviaire qui permettrait une connexion directe entre la gare et la véloroute passant sous ce pont rive gauche ?

La question reste en suspens.

Le vélo, plus qu'un sport, l'a



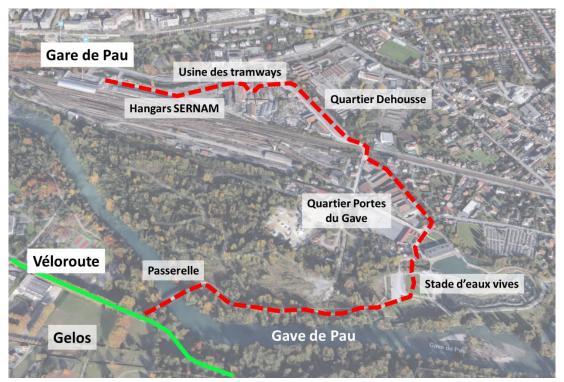


Figure 12 – Itinéraire suggéré actuellement entre la gare et la véloroute

• Obstacles à la circulation des véhicules motorisés :

Des obstacles et portails de natures hétérogènes ont été mis en place à plusieurs points d'accès de la véloroute, afin d'en réduire ou interdire l'accès aux véhicules motorisés. Ces obstacles sont indispensables, surtout dans les secteurs nouvellement aménagés où des collisions avec des voitures ont été évitées de peu dans des virages où la visibilité est réduite (notamment à Narcastet et Rontignon). Il est néanmoins nécessaire de rappeler que ces obstacles ne doivent pas entraver la circulation des deux-roues, et notamment des vélos-cargos et des remorques parfois utilisés par les cyclotouristes et cyclistes du quotidien, afin de rendre la véloroute accessible au plus grand nombre.



Figure 13 - Point d'accès à la V81 à Narcastet Passage trop étroit pour les vélos-cargos et remorques

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

2.2. Signalisation et jalonnement de la véloroute

De Tarsacq à Laroin, et de Baliros à Nay, la véloroute et ses limitations d'accès sur les passages en voie verte sont bien indiquées par des panneaux installés sur les différentes entrées. Des panneaux orientent le voyageur en lui indiquant les prochaines communes qu'il rencontrera sur son parcours. Dans l'idéal, il eût fallu adjoindre au nom de la commune des notions de distance ou de temps de parcours, pour que le voyageur puisse estimer le temps nécessaire pour rallier son objectif.





Figure 14 - Accès à la véloroute en voie verte à Artiguelouve et Arbus





Figure 15 – Jalonnement de la véloroute à Baudreix et Tarsacq Manque des notions de distance et/ou de temps de parcours

Nous sommes désormais impatients de trouver le même type de panneaux sur le tronçon traversant l'agglomération paloise, ainsi que sur la nouvelle portion aménagée cette année entre Mazères-Lezons et le pont d'Assat. A l'heure actuelle, la nature même des aménagements n'est pas identifiable sur le terrain, ce qui laisse la porte ouverte à tous types d'usages, et le cyclotouriste est laissé sans repère, ne sachant même pas par où accéder à la véloroute. C'est notamment le cas entre Baliros et Narcastet, point noir de cette véloroute, sans aménagement sur près de 2 km (voir §5.2), où nombre de touristes circulant vers l'Ouest ne savent pas qu'il faut quitter la D37 au carrefour giratoire « Ventana » et emprunter la D437 sur 150 mètres pour trouver l'accès à la

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

véloroute en voie verte. La situation est la même vis-à-vis des potentiels usagers utilitaires. Difficile d'envisager un report modal de la voiture vers le vélo quand les riverains eux-mêmes ne connaissent pas l'existence de la véloroute ou ne savent pas comment y accéder. La pose de panneaux de signalisation constitue une première incitation pour inviter les passants à se lancer dans une mobilité alternative.

2.3. Entretien de la véloroute

Sur la partie bitumée du tronçon Ouest de l'agglomération, par endroits, le revêtement est soulevé par des racines d'arbres affleurant sous la voie. C'est notamment le cas à plusieurs endroits sur les communes de Laroin et Artiguelouve. La circulation à vélo peut y devenir très inconfortable voire dangereuse. Est-il possible de parer à ces détériorations de quelque façon que ce soit ?

Sur les communes de Gelos et Mazères-Lezons, l'aménagement est antérieur au nouveau tronçon en sable stabilisé situé plus à l'Est et avec le temps, l'entretien des bordures a été négligé et la nature reprend ses droits, ce qui réduit la largeur de voie praticable bien en-dessous des 3 mètres, au point qu'il en devient parfois difficile de croiser ou dépasser d'autres usagers (cyclistes ou piétons). Le détail des caractéristiques techniques attendues figure au §5 du cahier des charges du SN3V (Ref[1]). Il est encore temps de lancer un grand nettoyage des bordures avant que le revêtement ne soit trop dégradé. Il serait dommage de laisser un équipement encore relativement récent se dégrader sans intervenir.



Figure 16 - Bitume soulevé à Artiguelouve



Figure 17 – Passage grignoté par les mauvaises herbes à Mazères-Lezons

Toujours sur Mazères-Lezons (en réalité sur Bizanos au regard du cadastre, mais rive gauche), la saligue située entre le pont de la rocade D802 et la digue du stade d'eaux-vives a été abondamment inondée au mois de juin 2018 et une partie du chemin en avait beaucoup souffert. Des réparations grossières y ont été apportées à partir de cailloux et de terre. La surface n'a été ni nivelée ni recouverte d'un revêtement lisse propre à une circulation à vélo. Ce passage reste dangereux, avec des risques de chute, surtout pas faible luminosité.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



3. Tronçon Ouest de la véloroute (Tarsacq-Pau)

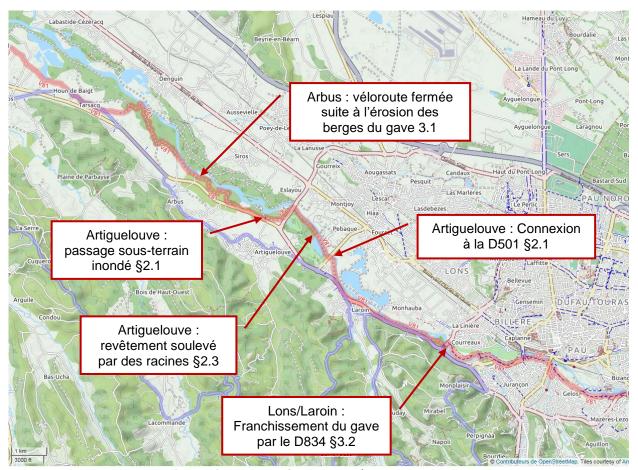


Figure 18 - Tronçon Ouest de la véloroute (Tarsacq-Pau)

3.1. Arbus : véloroute fermée suite à l'érosion des berges du gave

Depuis plusieurs années maintenant, la voie verte est interrompue sur la commune d'Arbus, près de 300 mètres de chemin ayant été engloutis par le gave, et cette érosion continue, comme dans beaucoup d'autres endroits où la véloroute a été aménagée au proche voisinage de ce turbulent cours d'eau.

Courant 2015, la proposition du Conseil Départemental de modifier le tracé pour le déplacer plus à l'intérieur des terres a été refusée par le conseil municipal d'Arbus. Trois ans plus tard, rien n'a changé sur le terrain, la véloroute est toujours fermée à cet endroit. Que propose le conseil municipal d'Arbus ? Quelles actions menez-vous pour faire avancer ce dossier ?

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman

F-64000 PAU - Tél. 07 69 62 75 56 E-mail pau@fubicy.org, Web www.pauavelo.fr Association membre de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)





Figure 19 - Interruption d'aménagement à Arbus suite à érosion des berges du gave

3.2. Lons/Laroin: Franchissement du gave par le D834

A hauteur de la D834 à Lons, les cyclistes sont invités à passer d'une rive à l'autre du gave par un pont routier où le flux motorisé est important et la vitesse maximale autorisée de 70 km/h. Aucun aménagement cyclable à cet endroit. Il ne s'agit pas ici d'un accès à la véloroute, mais de la véloroute elle-même! Le niveau de sécurité est au plus bas. Il est même surprenant qu'aucun accident ne soit encore à déplorer à cet endroit.

Le cycliste n'est absolument pas guidé pour franchir cet obstacle. Il ne semble pas envisageable d'injecter celui-ci sur la chaussée, en l'absence d'aménagement sécurisé ni même d'abaissement du trottoir à chaque extrémité du pont. Doit-il alors circuler sur le trottoir d'à peine un mètre de large en considérant celui-ci comme une voie verte (non réglementaire) ? Au risque de créer un conflit avec les piétons et les faire se déporter sur la voie motorisée.

Cette situation qui perdure depuis la création de la véloroute doit être clarifiée d'urgence. Encore une fois, faut-il attendre un accident pour agir ?





Figure 20 - Cyclotouristes en difficulté sur le pont de la D834

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



4. La véloroute dans l'agglomération paloise

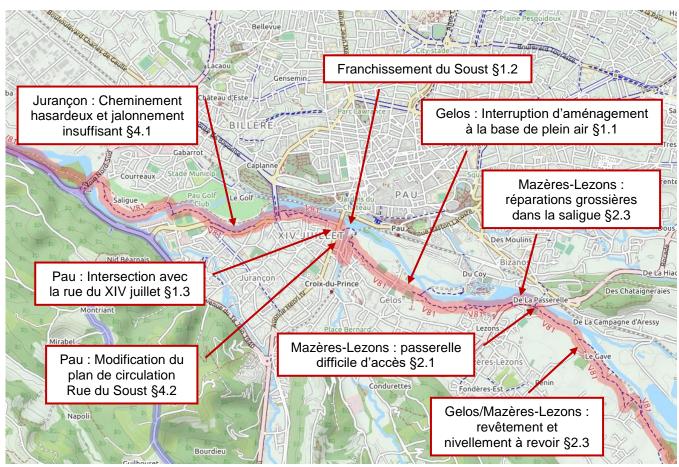


Figure 21 - La véloroute dans l'agglomération paloise

4.1. Jurançon: Cheminement hasardeux et jalonnement insuffisant

Le tracé de la véloroute sur la commune de Jurançon n'est pas clair à l'heure actuelle. Cela s'explique par l'absence totale de jalonnement, et des caractéristiques qui ne correspondent pas aux besoins d'une véloroute. En l'état, il est interdit au cycliste d'emprunter le chemin bordant le gave (panneau B0 à chaque accès). Il doit donc circuler sur l'avenue du Corps Franc Pommiès, qui ne comporte quasiment aucun aménagement cyclable, ce qui est une aberration totale. La révision du tracé est-elle enfin envisagée, suite à la rénovation du complexe de canoé-kayak ?

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »



Figure 22 – Jurançon : Voie Verte ou chemin piéton inaccessible à tout véhicule ?

Le parcours à emprunter devient effectivement plus clair à l'approche de la base d'eaux-vives où l'itinéraire reprend la forme d'une voie verte jusqu'au jardin Marsan.

A propos des aménagements réalisés à l'occasion des travaux sur la base d'eaux-vives, il serait judicieux d'apposer des jalonnements pour guider le cycliste. Et autant l'installation d'un abri à vélos est particulièrement heureuse, autant l'emploi de fixations de type « pince-roues » n'est plus du tout à l'état de l'art pour attacher un vélo de la plus sûre des façons (il faut pour cela au minimum un arceau permettant de fixer le cadre du vélo).





Figure 23 – Base d'Eaux Vives : Absence de jalonnement et arceaux de stationnement inadaptés

4.2. Pau: Modification du plan de circulation Rue du Soust

A Pau, la véloroute emprunte actuellement la rue du Soust sur toute sa longueur, en attente de la pose d'un franchissement du ruisseau Soust (voir §1.2) qui réduira la portion empruntée par la véloroute aux 50 mètres séparant la rue du XIV juillet au numéro 6 de la rue du Soust.

Cette rue très étroite est en sens unique pour les automobiles qui l'empruntent du Sud vers le Nord. Elle est signalée zone 30 et Double Sens Cyclable, ce qui est une très bonne chose pour éviter aux cyclistes de devoir s'intégrer au flux important de véhicules de la rue du XIV Juillet.

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

Le problème est, qu'aux heures de pointe, cette rue du Soust est empruntée par un nombre extrêmement important de véhicules motorisés. En vérité, beaucoup d'automobilistes l'utilisent comme itinéraire bis pour éviter le feu tricolore situé à l'intersection de la rue de Gelos avec la rue du XIV juillet. Une autre raison qui peut amener les automobilistes à se diriger vers la rue du Soust est la largeur réduite de la voirie dans la rue de Gelos en présence de véhicules stationnés. Un trafic automobile de transit s'est donc établi dans l'étroite rue du Soust, ce qui la rend particulièrement dangereuse à vélo, alors que la rue de Gelos est toute désignée pour les automobilistes qui souhaitent rejoindre l'axe du XIV juillet.

Comme déjà indiqué en réunion avec les Services Techniques de la Direction des Mobilités de l'agglomération, nous demandons que soit supprimé ce trafic de transit automobile, en aménageant un « sens interdit sauf riverains et vélos» à l'accès sud, ou en transformant la rue du Soust en « Zone de rencontre », voire idéalement en impasse débouchante en installant des obstacles à l'endroit le plus judicieux. La mise en sécurité des cyclistes empruntant une véloroute nous semble un argument suffisant pour établir un arrêté municipal dans ce sens.

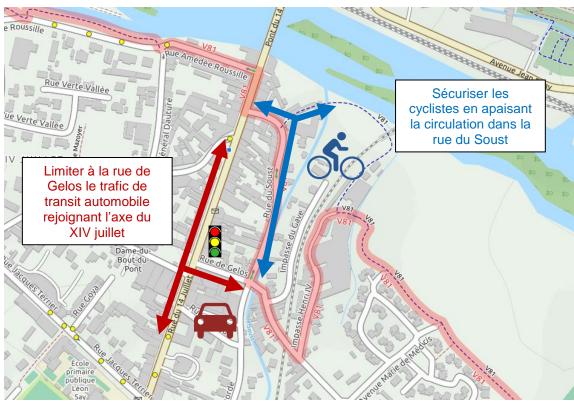


Figure 24 - Pau: Modification du plan de circulation Rue du Soust

4.3. Gelos/Mazères-Lezons : revêtement et nivellement à revoir

Sur les communes de Gelos et Mazères-Lezons, au revêtement en sable/terre, il semble qu'aucun nivellement n'ait été réalisé pendant les travaux. Pendant et après un épisode pluvieux, d'importantes quantités d'eau stagnent sur la voie et le revêtement se détériore rapidement. Ces grosses flaques et zones boueuses peuvent entraîner des chutes dans les virages, obstruent le passage et ne sont pas de nature à encourager l'utilisation du vélo pendant les quelques jours qui

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

suivent un épisode pluvieux. Des retouches de la voie ou des bordures permettraient certainement d'éviter ce phénomène qui ne se produit pas sur les autres tronçons où un nivellement a été réalisé préalablement à la pose du revêtement.

Voir également nos remarques concernant le manque d'entretien sur cette portion au §2.3.



Figure 25 - Mazères-Lezons: accumulations d'eau après un épisode pluvieux

5. Tronçon Est de la véloroute (Pau-Nay)

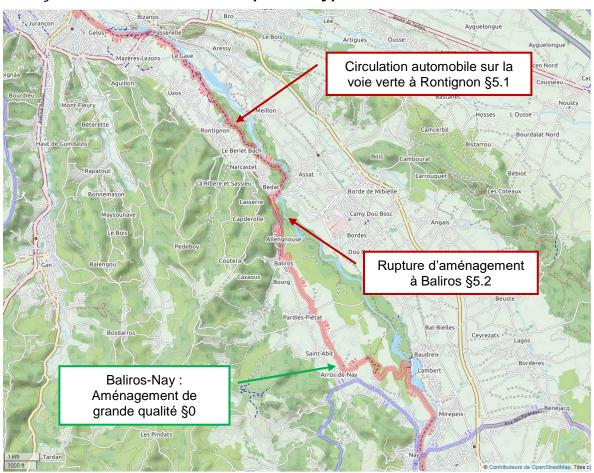


Figure 26 - Tronçon Est de la véloroute (Pau-Nay)

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

5.1. Circulation automobile sur la voie verte à Rontignon

Le 28 septembre 2018 nous signalions au maire de Rontignon la circulation de voitures sur la portion de véloroute traversant sa commune. Après qu'une collision ait été évitée de peu entre un cycliste et un automobiliste, nous apprenions que cet axe que nous pensions être une Voie Verte pouvait être fréquenté par des voitures, car il sert de desserte pour des propriétés privées situées à

proximité. Le Maire a rapidement corrigé le tir en positionnant des obstacles limitant l'accès courant aux deux-roues.

Cette portion de véloroute ne bénéficie à l'heure actuelle n'aucun panneau de signalisation indiquant la nature de l'aménagement et les règles de priorité en vigueur (voir §2.2).

Il est donc nécessaire de prévenir les usagers qu'ils peuvent occasionnellement y croiser des véhicules motorisés, étant donné que la commune de Rontignon se réserve la possibilité de donner l'accès aux véhicules des riverains. Cela a par exemple été fait entre Pardies-Piétat et Baliros avec un panneau « Voie Verte sauf ayants droit » (Figure 27).



Figure 27 - "Voie Verte sauf ayants droit"

5.2. Rupture d'aménagement à Baliros

Dans les communes de Narcastet et Baliros, sur près de 2 km, entre le pont d'Assat et le centre de Baliros, la véloroute emprunte actuellement la départementale 37. La circulation automobile est parfois dense et la vitesse limitée à 80 km/h sur une grande partie de cet axe. Après ce passage difficile, la véloroute rejoint ensuite des routes secondaires peu fréquentées. Ces 2 kilomètres sur route départementale ne bénéficient d'aucun aménagement cyclable, ce qui va bien entendu à l'encontre du cahier des charges des véloroutes et voies vertes. A quelle échéance est prévue la poursuite des travaux d'aménagement suggérée par le panneau présent côté Baliros (Figure 28) ? Les services techniques ont-ils des idées sur le cheminement à adopter ? Est-il envisageable de rendre praticable aux cyclotouristes les anciens sentiers bordant le gave ? En sachant que cette zone est régulièrement sujette à des débordements du cours d'eau en période de crue. Un peu de communication sur ce sujet à l'égard des usagers serait le bienvenu.



Figure 28 – Fin d'aménagement à Baliros



Figure 29 – Rupture d'aménagement à Baliros

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

5.3. Qualité de l'aménagement entre Baliros et Nay

Pour finir sur une note positive, nous tenons à faire remarquer la qualité des aménagements mis en place entre Baliros et Nay. L'itinéraire de la véloroute emprunte des routes secondaires, des chemins ruraux, et finit en voie verte entre Baudreix et Nay. Le revêtement en bitume convient parfaitement. Le tracé retenu a permis de ne pas subir de dommages lors des récentes crues du gave. Le jalonnement est proche de la perfection. A reproduire autant que possible.

Le nombre d'usagers réguliers ou occasionnels de cet axe de circulation apaisée est croissant et nous vous félicitons à nouveau de sa création. Comme ce long courrier l'indique, il reste néanmoins des axes d'amélioration et nous vous encourageons à poursuivre cette démarche de construction d'un large réseau cyclable à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, et pour une éventuelle réunion de travail.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

Hervé LAURENT

et les administrateurs de l'association « Pau à Vélo »

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport

